

PROCES-VERBAL

Séance du 18 avril 2025 à 20h00

Nom	Prénom	Qualité
RIVIERE	Jean-Paul	Président de la séance
BAS PATIN GRAPPEY ROGER	Patrick Didier Fabien Bernadette	Conseillers municipaux présents
BELIN	Emmanuel	Excusés
PATIN	Didier	Secrétaire de séance

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 6

Nombre de conseillers pour quorum : 4

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 5

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du Procès-verbal du 04/04/2025
- Plan de financement du schéma directeur en eau potable te d'u PGSSE
- Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

Délibération n°19-2025

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : M. le Maire expose qu'un schéma directeur d'eau potable et un PGSSE doivent être établis en vue de la demande de subvention concernant des travaux de renouvellement de canalisation d'eau.

Un devis a été établi pour un montant de 27 850 € HT.

Le financement se décompose comme suit :

- Agence de l'eau (AERMC) : 50 %, soit 13 925 € HT
- Etat/Département (70) : 30 %, soit 8 355 € HT
- Autofinancement de la commune : 20 %, soit 5 570 € HT

La Commune s'engage à régler la globalité des frais non subventionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement du schéma directeur en eau potable et du PGSSE susdit et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 5

pour :

contre :

1. Le Conseil Municipal approuve le Procès-verbal du 04/04/2025

Jean-Paul RIVIERE, Maire

PATIN Didier, secrétaire de séance